

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 389-21 décrétant une dépense et un emprunt de 396 000 \$ pour la réfection de la salle communautaire le Rondin

À la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 6 décembre 2021, à 19 h 30, sous la présidence de Mme Johanne Lavoie, mairesse.

Et les membres du conseil suivants :

- M. Derek O’Hearn, district n° 1
- Mme Kathleen Arsenault, district n° 2
- M. Charles Lapointe, district n° 3
- M. Fabrice Dufour, district n° 4
- M. Mathieu Racine, district n° 5
- Mme Rébecca Plourde-Gagnon, district n°6

Participe également à cette séance: M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Je, _____, donne avis de motion que sera adopté, lors d’une séance ultérieure, le règlement n° 389-21 décrétant une dépense et un emprunt de 396 000 \$ pour la réfection de la salle communautaire le Rondin.

_____ dépose et présente le projet de règlement n° 389-21 décrétant une dépense et un emprunt de 396 000 \$ pour la réfection de la salle communautaire le Rondin. Le projet de règlement prévoit des travaux pour consolider la structure supportant le toit par, entre autres, l’ajout de poteaux, poutres et contreventements, consolider les fondations existantes par l’ajout de nouvelles bases de béton, de poteaux ajustables, de renforcement aux unités mécaniques existantes, la consolidation de poutres de plancher existantes, la réfection des revêtements muraux, de plafonds et de planchers impactés par la pose de lattes, de demi-rondins, de quarts de rondins et l’ajout de dos d’âne sur le toit.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public le mardi 7 décembre 2021.

Acceptée

Vraie copie certifiée, ce 7^e jour de décembre 2021

Pierre-Yves Tremblay, CPA, CA, directeur général